

### **1.3 - LE PARTAGE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS PUBLICS/PRIVES : L'ARBITRAGE ENTRE RENTABILITE FINANCIERE ET RENTABILITE SOCIO-ECONOMIQUE**

Dans le cas où le projet offre un bénéfice actualisé et une VAN projet positifs, il convient de réaliser l'opération car elle est intéressante non seulement pour la collectivité mais aussi pour le concessionnaire. Dans le cas inverse, à savoir un bénéfice actualisé et une VAN projet négatifs, alors du point de vue de ces critères, il convient de ne pas réaliser le projet.

Mais la vraie question est celle de l'arbitrage lorsque l'opération est rentable au plan socio-économique mais ne l'est pas sur le plan financier. Dans le cas des projets portuaires, cette situation est la plus fréquente étant donné que les infrastructures portuaires constituent des investissements à caractère " discontinu " et à longue durée de vie. Ceux-ci doivent donc être conçus dès leur origine dans leurs dimensions définitives même si le trafic du port ne s'établit que progressivement.

Il n'est dès lors pas anormal que l'Etat apporte sa contribution au financement de l'investissement, laquelle constitue, en fait, la part des générations à venir qu'il n'est pas possible de demander aux clients de la génération présente de supporter sans courir le risque d'accroître le coût du passage portuaire à un niveau tel que le port perde de sa compétitivité. Il en irait évidemment différemment si le marché des capitaux offrait des durées de cycle de financement égales, voire supérieures, aux durées des cycles d'investissement requis dans les projets portuaires (30 à 50 ans). Ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui.

En guise de conclusion, la confrontation des contraintes financières imposées par le marché à ce fragile partenariat public/privé conduit, de manière similaire à ce qui a été décrit en matière de partage des risques, à un partage des engagements financiers entre l'autorité concédante et le concessionnaire. La recherche d'un partage équitable se fonde sur le difficile arbitrage à trouver entre la notion de rentabilité socio-économique d'un projet, d'une part, et la notion de rentabilité financière, d'autre part.